

Marc Clément est juge administratif à la Cour administrative d'appel de Lyon. Il a été de 2006 à 2012 juriste à la Direction Générale de l'environnement de la Commission Européenne en charge de dossiers d'infraction au droit de l'Union européenne et coordinateur du programme de coopération avec les juges nationaux engagé par la Direction-Générale de l'Environnement. Il a été de 2004 à 2006 conseiller juridique de l'Agence Européenne pour l'Environnement (Copenhague). Il a été juge au Tribunal Administratif de Lyon de 2000 à 2003. Il a travaillé auparavant dans le secteur privé (Lyonnaise des Eaux, EDF).

Il a publié divers articles dans *Libération* (« La présidence tricéphale de l'Union – 30 juin 2008), *La Tribune* (« Principe de précaution, le nombrilisme français » 7 novembre 2007, « Europe, suivre la voie belge ... à rebours » 17 décembre 2007), ou *Le Monde* (LeMonde.fr « Gouvernement des juges ? non démocratie » - 14 mai 2010, « Roms, pourquoi l'Europe s'inquiète ? » 8 septembre 2010, « Règle d'or : le juge et les sirènes des déficits » 2 septembre 2011). Il contribue régulièrement aux publications de l'Agence Telos, www.telos-eu.com (principe de précaution, OGMs, environnement et commerce international, immigration, droit social).

Il a publié dans la revue *Esprit* (« Europe, comment lutter contre le dumping social ? Février 2008, « Europe(s) sociale(s) : une longue marche » Janvier 2009, publié également sur www.eurozine.com), dans la *Revue de l'Union européenne* ("Pax europeana, la romanité de l'Europe par le droit", Décembre 2011) ou encore dans la *Revue européenne du Droit de la Consommation* (« •Arrêt Monsanto : Du principe de précaution au risque manifeste », Mars 2012).

Il est l'auteur en 2010 (réédité en 2012) de l'ouvrage "Droit Européen de l'Environnement, jurisprudence commentée", préfacé par Jean-Marc Sauvé aux Éditions Larcier et de l'article "Union européenne - réforme des institutions - une mise en perspective" in "L'état de la France", aux Éditions de la Découverte. (éditions 2011-2012, 2013-2014).

Il est membre du groupe de travail « Environnement » de la Fédération Européenne des Juges Administratifs (www.aeaj.org), membre du Conseil de l'Institut européen du droit (www.europeanlawinstitute.eu) et responsable du pôle « environnement » de la Société de Législation Comparée.